

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 10 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents Mesdames Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Malorie MEHEUST (pouvoir donné à Françoise GALLOUET), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)

Messieurs Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT), Jean-Yves HINAULT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD)

Secrétaire Madame Isabelle ETIEMBLE

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-52 LOCATION DE BOUTIQUES EPHEMERES 5 PLACE DE L'ÉGLISE

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Par délibération du 12 avril dernier, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec Terres d'Armor Habitat, pour le local situé 5 place de l'Église, destiné à accueillir des commerçants, créateurs, artisans ou artistes cherchant un point de vente temporaire.

La Commission Développement Economique, réunie le 13 avril, a validé la proposition de diviser la cellule en trois espaces de vente d'environ 10 m² chacun et de les louer au tarif unique de 55 € par semaine, soit 165 € pour le local entier.

Les occupants auront la possibilité de prendre le local pour une durée allant d'une semaine à deux semaines consécutives maximum.

En conséquence, **je vous propose** :

- d'approuver la location de trois espaces de vente d'une surface de 10 m² environ chacun, au prix de 55 € par semaine pour des activités de boutiques éphémères,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Malorie MEHEUST, 1^{ère} Adjointe, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.